



Parking privé régulièrement squatté

Par Maylis

Bonjour,

en tant que propriétaire occupant dans une petite résidence, je possède deux places de parking. Je ne possède pas de voiture moi-même donc c place son quasiment toujours libre. Le problème c'est que je reçois régulièrement, famille, compagnon, amis qui se garent sur ces places. Le soucis c'est que je suis très souvent squatter (parfois mes deux places en même temps) par des locataires voir même parfois par des gens venu de l'extérieur qui pose leur voiture et partent 3 semaines en vacances.

Résultats je ne peux pas utiliser mes places quand j'en ai besoin. et les petits mots et messages aux voisins n'y change rien. Que puis-je faire dans ce genre de situation ?

Merci

Par Isadore

Bonjour,

La solution la plus simple et la moins onéreuse consiste à mettre un arceau sur chaque place.

Par Urbicande75

Bonjour,

Une solution est évidemment de faire enlever les voitures mais cela prend du temps.

Vos places sont des lots privatifs identifiées ou des places communes à usage privatif ?

Si vous pouvez, le plus simple est de faire installer des "park-stop", systèmes rabattables et verrouillables. S'agissant d'une fixation "légère", il n'y a pas besoin d'autorisation d'AG (<https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000007040879/> si vos places sont purement privées, si elles sont communes, il faudra probablement demander).

Par isernon

bonjour,

si vous avez 2 places contigues de parking, vous pouvez stationner votre véhicule au centre des 2 places.
salutations

Par yapasdequoi

Euh ?

Je ne possède pas de voiture moi-même

Par isernon

je n'avais vu que Maylis n'avait pas de voiture.

elle peut proposer au moins une place à la location, sinon il ne reste que la solution des barrières de parking mais costauds et fixés solidement.

Par yapasdequoi

S'il y a pénurie de places dans cette résidence, mieux vaut les proposer à la location ou les revendre (au moins une et si ce sont des lots indépendants) que de les condamner.

Par Maylis

il s'agit de places privatives clairement identifiées,

le problème principale étant que ceux qui se garent là parfois pour 3 ou 4 semaines (ils partent en vacances quoi, ça nous est déjà arrivés plusieurs fois avec d'autres voisins).

C'est vrai qu'à part faire installer des arceaux fixes sur les places je ne vois rien d'autre.

j'ai une question dans la continuité, si jamais il s'agit d'une voiture abandonné / volé ? je serais obligée de faire venir la fourrière à mes frais pour libérer la place ?

Merci pour vos retours

Par yapasdequoi

Votre place est-elle une partie commune à jouissance privative ?
Si oui c'est le syndic qui doit agir auprès de la police.

cf code de la route :

Article R325-47

Version en vigueur depuis le 01 juin 2001

Le maître de lieux publics ou privés où ne s'applique pas le code de la route qui veut faire procéder à l'enlèvement d'un véhicule laissé sans droit dans ces lieux en adresse la demande à l'officier de police judiciaire territorialement compétent.

Et c'est le propriétaire du véhicule qui paye l'enlèvement et la fourrière.

Par ITERNITY1979

Bonjour,

Vous pouvez faire appel à la Police Municipale mais il faudra un délai avant enlèvements par la fourrière.

Je suis dans le même cas et c'est insupportable, j'ai finis par louer ma place pour récupérer l'argent versé tous les mois au bailleur.

Bon courage.

Par yapasdequoi

Pour info,

Article 8

Modifié par LOI n°2014-366 du 24 mars 2014 - art. 1

Le locataire ne peut ni céder le contrat de location, ni sous-louer le logement sauf avec l'accord écrit du bailleur, y compris sur le prix du loyer.